



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 1658 (2006) du 14 février 2006, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 août 2006 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et m'a prié de lui faire rapport sur l'opportunité d'un réaménagement du mandat de la MINUSTAH après l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement, en formulant des recommandations sur ce que la MINUSTAH pouvait apporter à la réforme et au renforcement des institutions essentielles. Rédigé à l'issue de consultations menées avec les autorités élues et les principaux partenaires internationaux, suivant le cas, le présent rapport contient les recommandations demandées et fait le point des principaux événements qui ont eu lieu entre le 2 février et le 15 juillet 2006.

II. Évolution de la situation

A. Situation politique

2. Pendant la période considérée, l'événement politique le plus important a été la tenue d'élections nationales libres et régulières, qui ont abouti à la constitution d'un parlement largement représentatif et d'un gouvernement multipartite à l'issue de consultations générales. Ces résultats, qui se sont produits dans un climat de sécurité fragile, ont traduit l'attachement du peuple haïtien à un processus électoral démocratique, qui a reçu un appui actif et soutenu de la MINUSTAH et de la communauté internationale.

3. Malgré les difficultés rencontrées, les élections ont été généralement considérées comme constituant un succès et ont permis à la population haïtienne d'exercer son droit de vote de manière libre et régulière. Pour la première fois dans l'histoire électorale récente d'Haïti, la légitimité du scrutin n'a pas été contestée. Quarante-cinq partis politiques et 33 candidats présidentiels étaient en lice et plus de 60 % des électeurs inscrits ont participé à l'élection présidentielle et au premier tour des législatives le 7 février 2006. Même lors du deuxième tour, où la participation est traditionnellement plus faible, plus d'un million de votants sont allés aux urnes.

4. Étant donné le climat tendu de la sécurité à Port-au-Prince entre novembre 2005 et janvier 2006, la MINUSTAH a renforcé ses activités de maintien de l'ordre afin de permettre à la population de se rendre aux urnes sans danger. Aucun incident important n'a



été signalé jusqu'au jour du scrutin. Le 7 février, un certain nombre d'incidents isolés se sont produits, principalement en raison des longues files d'attente aux bureaux de vote.

5. La précarité de la situation s'est fait jour lorsque des manifestations ont eu lieu le 12 février après que les derniers résultats partiels de l'élection présidentielle communiqués par le Conseil électoral provisoire (CEP) ont montré que l'avance de René Préval était tombée de plus de 60 % à moins de 50 %, soit au-dessous du seuil nécessaire pour l'emporter au premier tour. Au 13 février, d'importantes manifestations avaient lieu dans l'ensemble du pays, causant de graves perturbations. Durant cette période, les moyens dont disposait la MINUSTAH pour maintenir la sécurité et la stabilité avaient atteint leurs limites. Des barrages routiers étaient en place tout au long des voies principales et l'aéroport de Port-au-Prince a été temporairement fermé. L'hôtel où se trouvait le point de presse du CEP était débordé, le centre de dépouillement était encerclé par les manifestants et les activités ont dû être interrompues temporairement.

6. Le 14 février, après deux jours de manifestations et de négociations entre les principaux acteurs politiques, le CEP a décidé de répartir entre tous les candidats, au prorata du nombre de voix qu'ils avaient obtenues, le pourcentage inhabituellement élevé de bulletins blancs (4,36 %). Sur cette base, le CEP a déclaré que M. Préval avait emporté l'élection présidentielle au premier tour, avec une majorité absolue de 51,21 %. Cette procédure ainsi que le résultat obtenu ont été critiqués sur le plan politique, mais sans être légalement contestés, par certains des candidats, dont Leslie Manigat qui se trouvait en deuxième position avec 12 % des voix.

7. Le second tour des législatives s'est déroulé dans le calme général et seuls quelques actes de violence sporadiques ont été signalés. À Grande-Saline, toutefois, deux bureaux de vote ont été fermés à la suite d'affrontements violents entre les partisans de partis politiques rivaux, comme cela s'était passé en février.

8. En attendant la tenue d'un tour supplémentaire dans les localités où le scrutin avait été interrompu ou les plaintes déposées avaient été reçues, 27 des 30 sénateurs et 88 des 99 députés ont été dûment élus et sont entrés en fonctions le 9 mai. Lespwa, la coalition du Président Préval, a obtenu 11 sièges au Sénat, suivi de l'Organisation du peuple en lutte (OPL) avec quatre sièges. Avec 20 sièges, Lespwa est également le parti majoritaire à la Chambre des députés, suivi de Fusion avec 15 sièges. Des femmes occupent quatre sièges de sénateur et deux sièges de député.

9. M. Préval est devenu Président de la République d'Haïti le 14 mai. Dans son discours d'investiture, il a demandé qu'il soit fait place au dialogue pour apporter la stabilité dans le pays. Tout en saluant les efforts accomplis à ce jour par la MINUSTAH et la communauté internationale, le Président a affirmé que les problèmes du pays ne pourraient être résolus que par les Haïtiens eux-mêmes. Auparavant, en prenant la parole au Conseil de sécurité le 27 mars, il avait demandé que, durant la période postélectorale, le mandat de la MINUSTAH soit réorienté afin d'être plus concentré sur la réforme de la police et du système judiciaire ainsi que sur le développement.

10. Avec l'aval du Sénat et de la Chambre des députés, le 30 mai, le Président a nommé Jacques Edouard Alexis Premier Ministre. Les 6 et 7 juin respectivement, M. Alexis a présenté aux deux Chambres son programme de gouvernement, axé sur la modernisation de l'État et la création de richesses. Le Premier Ministre a également introduit le plan de redressement du Président, intitulé Programme d'apaisement social, afin de répondre aux besoins sociaux immédiats. Le Sénat a approuvé les deux initiatives à l'unanimité, et la Chambre des députés avec une seule abstention.

11. Durant les mois précédant son entrée en fonctions, le Président Préval a engagé un dialogue avec les dirigeants des partis politiques et de la société civile au sujet d'un plan de gouvernement et de développement sur 25 ans. Un processus de consultations s'est ensuite tenu et a permis de s'entendre sur un gouvernement multipartite et sur la participation ultérieure d'anciens dirigeants des partis d'opposition aux visites du Président à l'étranger, ce qui traduisait un climat de diversité politique salubre. Les 18 membres du Gouvernement comprennent des représentants de sept formations politiques : Fusion, Alyans, Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH), Fanmi Lavalas, Lespwa, OPL et Union. Cinq ministres avaient déjà un portefeuille durant le premier mandat du Président Préval (1996-2001) et la plupart ont conservé leur poste. La quasi-totalité des acteurs politiques se sont déclarés prêts à appuyer les initiatives du Président en faveur du dialogue et de la réconciliation.

B. Sécurité

12. Durant la plus grande partie de la période considérée, les conditions de sécurité sont restées dans l'ensemble stables mais fragiles; elles se sont toutefois gravement détériorées à partir du début de juillet. Alors que les activités criminelles de groupes armés, en particulier les enlèvements, avaient commencé à diminuer dans la capitale en janvier et février, elles ont repris depuis juin et continuent de troubler l'ordre public. Bien que leur nombre demeure de loin inférieur au maximum enregistré en décembre 2005, les actes de violence se sont multipliés dans la capitale, en particulier les enlèvements et les assassinats et ont largement dominé le débat public et la une des médias. Quoiqu'il s'agisse surtout d'une recrudescence de la petite criminalité, la situation politique n'est pas restée indemne et les groupes politiques et ceux de la société civile se montrent de plus en plus critiques de la réaction, jugée inadéquate, du Gouvernement et de la MINUSTAH. C'est pourquoi la MINUSTAH et l'Administration haïtienne ont conçu en commun un plan intégré de sécurité, mis en place le 10 juillet, qui prévoit un plus grand nombre de postes de contrôle et de patrouilles conjointes. Il faut néanmoins reconnaître que la MINUSTAH, sauf à obtenir des moyens de police spécialisés, n'a qu'une capacité et un mandat limités pour faire face à ce qui est essentiellement un problème local de maintien de l'ordre. La principale contribution de la Mission consistera à renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti (PNH).

13. Durant les mois suivant les élections, la MINUSTAH avait très rarement fait l'objet d'attaques directes à Port-au-Prince, ce qui avait été interprété comme une « trêve » unilatérale de la part des bandes armées. Toutefois, la PNH et la MINUSTAH étaient toujours incapables de se déplacer librement à Cité Soleil. Des bandes qui n'appliquaient pas cette « trêve » semblaient poursuivre leurs méfaits dans d'autres bidonvilles. Le 29 mai, deux membres de la Police nationale ont été tués dans des circonstances peu claires alors qu'ils entraient à Cité Soleil et les cadavres ont été mutilés. Le 4 juin, la violence a éclaté entre deux groupes armés dans le quartier de Carrefour Feuilles, causant la mort d'au moins cinq personnes et la destruction de plusieurs maisons et véhicules. La situation a empiré lorsque, le 7 juillet à Martissant, des bandes ont attaqué des résidents d'un quartier où se trouvait une bande rivale, commettant l'une des atrocités les plus graves depuis la création de la MINUSTAH en laissant derrière elles au moins 22 morts, dont des femmes et des enfants. Les actes de banditisme se sont alors accrus et, notamment, des soldats de la paix ont été victimes d'assassinats, d'enlèvements et d'attaques. Le 13 juillet, à Cité Soleil, trois membres du bataillon brésilien de la

MINUSTAH ont essuyé des tirs et ont été blessés par des assaillants inconnus. Deux ont dû être évacués en République dominicaine pour recevoir un traitement médical.

14. Les autres villes et la campagne sont restées dans l'ensemble calmes, à l'exception de Raboteau, bidonville de Gonaïves, où les rivalités et les divisions se sont renforcées entre les principales bandes.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

15. Depuis février 2006, en collaboration étroite avec la Commission nationale du désarmement, la composante DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) de la MINUSTAH a fait des progrès considérables en adoptant une démarche de proximité : des comités pour la prévention et le développement ont été créés dans trois quartiers chauds de Port-au-Prince et dans trois autres villes. En vue de stigmatiser la violence armée, ces comités organisent des débats de proximité avec des membres de groupes armés, y compris des anciens militaires, qui se sont déclarés favorables au désarmement et à la réinsertion à l'échelon local mais qui attendent que le Gouvernement définisse sa politique dans ce domaine.

16. La MINUSTAH a demandé à des experts indépendants d'analyser la dynamique des bandes en Haïti afin de pouvoir mesurer l'impact de la violence armée sur les femmes et déterminer les options socioéconomiques à la disposition des éléments désarmés. Les résultats de ces analyses seront utilisés pour mener le dialogue national sur le désarmement et préparer les programmes de DDR.

D. Réforme et restructuration de la Police nationale d'Haïti

17. Durant la période considérée, l'efficacité de la Police nationale d'Haïti est restée limitée. Le 18 avril, son directeur général, Mario Andrésol, s'est déclaré résolu à poursuivre la restructuration de l'institution et a affirmé qu'il limogerait les agents dont les actes nuisent à la réputation de la force. La composante police de la MINUSTAH a continué de collaborer avec la PNH pour apporter les améliorations indispensables à ses capacités professionnelles, techniques et logistiques en partageant avec la police haïtienne les locaux de 28 commissariats.

18. Le nombre d'inscriptions au dix-huitième cours de l'Académie nationale de police s'élevait à 33 636 candidats et, après sélection, 578 stagiaires, dont 27 femmes, ont commencé leur formation le 4 juin.

19. Sont enregistrés à ce jour 5 783 policiers en activité, ainsi que le numéro de série de leurs armes. La MINUSTAH a distribué aux policiers qui avaient terminé avec succès le cours de maniement d'armes 1 623 armes provenant d'un don des États-Unis d'Amérique. Le traçage de ces armes est assuré grâce à une base de données.

20. À la demande des autorités, la MINUSTAH a commencé de collaborer à l'enregistrement des agents de sécurité au Palais national et aidera à les soumettre à des contrôles de sécurité. Elle fournira également des conseils techniques pour la formation d'un groupe de protection rapprochée pour le Président, qui sera appuyé par une équipe de réaction rapide de la MINUSTAH jusqu'à ce que la Police nationale soit entièrement prête.

21. Le plan de réforme de la PNH (voir S/2006/60, par. 31 à 34) a été mis au point en collaboration avec la direction supérieure de la police et a reçu l'agrément préliminaire des

autorités récemment élues et des donateurs bilatéraux. Le Directeur général de la PNH devrait bientôt présenter le plan au Conseil supérieur de la Police nationale aux fins d'approbation.

E. Régime judiciaire et pénitentiaire

22. Le règlement des problèmes structurels de l'appareil judiciaire n'a guère progressé. Durant la période considérée, la MINUSTAH a suivi un certain nombre d'affaires graves dans lesquelles le cours de la justice avait été entravé, essentiellement en raison d'insuffisances d'ordre institutionnel, y compris la remise en liberté de policiers soupçonnés d'avoir participé aux meurtres de Martissant (voir par. 28 ci-après) et d'au moins un grand criminel soupçonné.

23. L'indépendance du pouvoir judiciaire demeure problématique. Le décret de décembre 2005 portant création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a été largement critiqué pour avoir laissé la porte ouverte à la poursuite de l'ingérence du Gouvernement et pour avoir été adopté sans consultation préalable des organisations professionnelles et de la société civile. De plus, d'autres textes législatifs importants pour l'indépendance du pouvoir judiciaire n'ont pas encore été adoptés, tels que les lois sur le statut des magistrats et l'École de la magistrature.

24. Afin d'aider à améliorer les pratiques judiciaires, la MINUSTAH, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres acteurs, a commencé un programme de formation des juges de paix dans diverses régions du pays. En mai, la MINUSTAH et le PNUD ont également organisé un séminaire sur la détention provisoire prolongée qui a abouti à l'adoption de recommandations par différents opérateurs juridiques de la filière pénale. Un groupe de travail de suivi s'est réuni régulièrement sous les auspices de la MINUSTAH afin de promouvoir la mise en œuvre de ces recommandations.

25. Le peuplement des prisons, en particulier au Pénitencier national de Port-au-Prince, demeure très alarmant du fait que plus de 90 % des inculpés sont placés en détention provisoire prolongée. Les cellules des postes de police sont de plus en plus utilisées pour les détenus de longue durée. En avril, afin d'essayer de réduire l'encombrement, le Pénitencier national a remis en liberté, à l'issue de décisions des juges de paix concernés, une centaine de personnes incarcérées pour divers motifs d'importance mineure.

26. Ce problème a été clairement illustré le jour de l'investiture du Président Préval, où quelque 300 détenus du Pénitencier national ont forcé la porte des cellules pour protester contre leurs conditions de vie. À la demande de l'Administration pénitentiaire nationale, la MINUSTAH a renforcé le groupe de la PNH présent sur la scène; après négociations, les prisonniers ont accepté de regagner leur cellule. Le 20 mai, une autre mutinerie a été avortée à la prison de Fort Liberté, où des détenus avaient réussi à atteindre le toit de la prison avant d'être appréhendés par l'unique gardien armé de l'établissement.

F. Droits de l'homme

27. La situation des droits de l'homme en Haïti est restée très alarmante. Les exécutions extrajudiciaires, les enlèvements, les vols à main armée, les extorsions et les actes d'intimidation générale se sont poursuivis. À Port-au-Prince, en particulier, des bandes armées ont continué de menacer la population.

28. Bien que la coopération entre la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti se soit améliorée, l'enquête sur les personnes tuées durant une opération de la PNH lors d'un match de football à Martissant, le 20 août 2005, n'a donné lieu à aucune conclusion satisfaisante (voir S/2005/631, par. 36). Carlo Lochard, ancien Directeur de la PNH de la région de l'Ouest, et Renan Etienne, ancien Directeur de la Police administrative, tous deux arrêtés le 4 novembre 2005 pour de graves erreurs et omissions commises durant l'enquête, ont été remis en liberté en mars et avril respectivement, ainsi que cinq autres anciens membres de la PNH, sur ordre d'un juge d'instruction.

29. L'audition de l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune et de l'ancien Ministre de l'intérieur Jocelerme Privert, ainsi que d'autres personnes accusées d'avoir participé au massacre de La Scierie en février 2004 (voir S/2004/698, par. 27), a commencé à la Cour d'appel de Gonaïves le 8 mai. M. Neptune et l'ancien Ministre de la justice, Calixte Delatour, ont boycotté le procès. Le 13 mai, la Cour a prononcé la remise en liberté provisoire de M. Privert mais a décidé qu'elle n'avait pas compétence pour connaître de l'affaire concernant M. Neptune.

30. Dans son rapport à la Commission des droits de l'homme (voir E/CN.4/2006/53/Add.1 du 27 mars 2006), le Rapporteur spécial pour les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, M. Philip Alston, a qualifié de « largement satisfaisante » la réponse de la MINUSTAH à sa demande d'éclaircissement concernant les allégations de violations graves des droits de l'homme commises par des éléments de la force de la MINUSTAH durant une opération à Cité Soleil le 6 juillet 2005 (voir S/2005/631, par. 25).

G. Action humanitaire et développement

31. S'efforçant d'énoncer une stratégie à long terme pour réactiver l'économie haïtienne, le Président Préval a proposé un plan de gouvernance et de développement de 25 ans qui a reçu un large appui (voir par. 11 ci-dessus). Il a également entamé des négociations avec des pays de la région au sujet de la coopération économique et a intégré son pays dans PetroCaraïbe, une initiative conduite par le Venezuela en vue d'assurer notamment des prix préférentiels pour le pétrole aux pays des Caraïbes. Malgré ces mesures, Haïti continue d'enregistrer des prix élevés pour l'essence et de souffrir de pénuries d'électricité. En vue d'améliorer rapidement les conditions de vie dans le pays, en particulier l'accès aux services essentiels, y compris l'électricité, l'enlèvement des ordures et la création d'emplois, le Président Préval a proposé son Programme d'apaisement social (voir par. 10 ci-dessus) et demandé à la communauté internationale des donateurs de déboursier rapidement des fonds pour mettre en œuvre des projets phares à impact rapide. Des fonds sont également nécessaires d'urgence pour verser les arriérés de traitement dus à un grand nombre de fonctionnaires.

32. Lors de la réunion internationale de haut niveau sur Haïti qui s'est tenue à Brasilia le 23 mai, les participants ont examiné les résultats du Cadre de coopération intérimaire, y compris l'état du financement. Les donateurs ont signalé qu'entre juillet 2004 et mars 2006, environ 90 % du montant des contributions annoncées pour 2004, soit 964 millions de dollars, avaient été versés – c'est-à-dire transférés au Gouvernement haïtien et aux partenaires d'exécution, mais pas nécessairement dépensés. Environ 80 % des fonds décaissés auraient couvert les dépenses de développement et le reste aurait été consacré à l'appui budgétaire. Des secteurs tels que l'agriculture, les routes et les transports et l'assainissement des bidonvilles n'ont pas encore reçu certains des fonds promis en 2004.

L'évaluation de l'impact du Cadre de coopération intérimaire sur les conditions de vie de la population s'est révélée difficile en raison des lacunes du mécanisme de suivi et d'évaluation et de l'absence de gestion adéquate de l'information.

33. À Brasilia, les donateurs ont également réaffirmé leur appui à la prorogation du Cadre de coopération intérimaire jusqu'en décembre 2007 et se sont engagés à le réaligner sur l'objectif prioritaire du Président Préval, qui consiste à répondre aux besoins d'urgence et à appuyer le Programme d'apaisement social. Sous les auspices du Coordonnateur résident des Nations Unies, les donateurs ont constitué un comité de partenariat avec le Gouvernement afin de veiller, à la suite de la prorogation du Cadre de coopération intérimaire, à ce que les activités des donateurs correspondent aux priorités du Gouvernement et les appuient. Les participants à la réunion de Brasilia ont également noté la possibilité qu'un appel intérimaire des Nations Unies soit lancé pour appuyer les principaux objectifs du Programme d'apaisement social et présenter des propositions de financement des activités de renforcement des institutions et des capacités. L'appel devrait être lancé au début de septembre et visera les donateurs autres que ceux qui aident traditionnellement Haïti.

34. Le dispositif de secours des Nations Unies en prévision de la prochaine saison des cyclones a été actualisé et la MINUSTAH a établi un centre de coordination des opérations conjointes afin d'appuyer le mécanisme d'intervention en cas de catastrophe relevant du système des Nations Unies. La MINUSTAH a également formé à la coordination des responsables du Gouvernement aux échelons national et régional ainsi que les chefs des bureaux régionaux en vue de renforcer les moyens d'alerte et d'intervention rapides du Gouvernement en cas de situation d'urgence ou de catastrophe naturelle. Ces activités ont été coordonnées avec un projet du PNUD visant à renforcer la capacité du Gouvernement en matière de gestion des risques et des catastrophes.

35. Le rapatriement forcé des ressortissants haïtiens se trouvant en République dominicaine s'est poursuivi à raison de 1 500 à 2 000 personnes par mois, dont un grand nombre ne disposaient d'aucun moyen de subsistance. Le 19 mai, la MINUSTAH a rencontré des fonctionnaires, des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dans la ville frontalière de Belladere afin de créer un comité d'accueil local et d'élaborer un plan d'action, y compris un projet à impact rapide financé par la MINUSTAH pour un centre d'accueil. À la fin de mars, la MINUSTAH a coordonné le dispositif d'aide face au rapatriement forcé d'environ 400 Haïtiens au poste frontière d'Anse-à-Pitre, en envoyant des équipes d'évaluation et en mobilisant les autorités locales et les organisations non gouvernementales afin d'accorder des subsides pour les transports et les déplacements.

H. Activités de l'équipe de pays des Nations Unies

36. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de mener ses activités prévues dans des domaines tels que l'aide alimentaire aux populations vulnérables, la remise en état des écoles, l'assistance juridictionnelle pour les enfants en difficulté avec la police, l'assistance psychosociale aux femmes et aux jeunes filles victimes de violences sexuelles, la prévention du VIH/sida, la distribution de matériel médical et de groupes électrogènes, l'assistance technique aux cultivateurs et la création d'emplois, en particulier dans les bidonvilles de la capitale et dans les provinces. De plus, le PNUD a aidé à gérer les fonds des donateurs pour le processus électoral.

37. L'octroi général de fonds par l'équipe de pays des Nations Unies durant le premier trimestre de 2006 a été estimé à 11 millions de dollars, dont plus de 85 % ont été déboursés en dehors de la capitale ou pour des activités de portée nationale, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la santé, la remise en état des infrastructures, la création d'emplois de courte durée et la protection de l'environnement. Il est estimé que ces activités de programme ont créé plus de 250 000 jours-personne d'emploi de courte durée, en particulier pour les jeunes.

38. La stabilisation de la sécurité dans la capitale après les élections a permis aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement d'accéder aux groupes les plus touchés par les conditions d'urgence chronique. À Cité Soleil, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale/panaméricaine de la santé (OMS/OPS) ont effectué une campagne de vaccination des enfants et ont fourni du matériel scolaire, tandis que le Programme alimentaire mondial (PAM) continuait d'apporter une aide alimentaire. L'équipe spéciale pour Cité Soleil, créée par l'équipe de pays des Nations Unies et comprenant des représentants de la MINUSTAH, des donateurs et des organisations non gouvernementales, a été chargée de coordonner l'organisation de missions d'évaluation et la mise en place d'interventions dans le bidonville. Quatre missions d'évaluation interinstitutions des Nations Unies ont déjà été effectuées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure, de l'eau et de l'assainissement. À la suite de ces évaluations, trois projets concernant l'alimentation en eau, l'assainissement et la prévention des catastrophes naturelles ont été approuvés aux fins de financement par le Fonds central d'intervention des Nations Unies pour les urgences humanitaires au titre des activités insuffisamment financées.

39. Il faut néanmoins reconnaître que l'impact global des efforts des acteurs de l'aide humanitaire et du développement – au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur – a été insuffisant pour améliorer de façon tangible les conditions de vie de la population haïtienne, créer des emplois et assurer la fourniture de services essentiels.

III. Le rôle de la MINUSTAH après les élections

40. La situation sur le plan politique a notablement progressé au cours des derniers mois et la formation d'un gouvernement démocratiquement élu donne à penser que, enfin, Haïti va sortir de l'instabilité et de la violence, pour mener à bien son relèvement et son développement. En particulier la « restructuration politique » qui a accompagné la refonte des forces politiques des années 90 pourrait aider Haïti à surmonter les divisions politiques et sociales aiguës et pourrait représenter une étape décisive vers l'avènement d'une démocratie stable, constitutionnelle et prospère.

41. Le nouveau Gouvernement a présenté un ambitieux programme pour les cinq années à venir, qui vise la modernisation de l'État et le renforcement des institutions démocratiques mais aussi la création de richesses, notamment par l'encouragement de l'investissement privé. La réalisation de ce programme dépend, en fin de compte, des Haïtiens eux-mêmes. Cependant, la poursuite d'une aide internationale généreuse sera essentielle pour que le peuple haïtien et ses nouveaux dirigeants connaissent le succès.

42. En application de la résolution 1658 (2006) du Conseil de sécurité, on a procédé à une évaluation complète du mandat de la MINUSTAH, notamment par des échanges de vues étendus entre la Mission et le Siège ainsi qu'avec les partenaires internationaux. Cet examen a culminé avec la visite, en Haïti, en juin, d'une équipe représentant toutes les entités concernées des Nations Unies et qui, de concert avec la MINUSTAH, a examiné,

avec les autorités haïtiennes et d'autres acteurs, le rôle que la Mission pourrait jouer après les élections.

43. Pour que le soutien de la communauté internationale au Gouvernement haïtien soit optimal et compte tenu de l'ampleur des problèmes qui se posent au pays, il faut une division claire du travail entre tous les acteurs, tenant compte des atouts de chacun d'eux. En sa qualité d'opération de maintien de la paix multidimensionnelle, la MINUSTAH a une contribution originale et unique à apporter, par les activités de ses militaires et policiers, sa présence dans tout le pays et ses moyens logistiques, à quoi s'ajoute la légitimité que lui a conférée le Conseil de sécurité en définissant son mandat.

44. Dans le premier champ d'action prioritaire du nouveau Gouvernement – la modernisation de l'État –, la MINUSTAH devrait chercher à soutenir les institutions de l'état de droit et l'administration publique, en particulier, en dehors de la capitale, Port-au-Prince, où le personnel de la MINUSTAH est souvent la plus importante présence internationale, et parfois la seule, et où les autorités locales sont faibles ou même pratiquement inexistantes.

45. Dans le second domaine de priorité – la relance économique –, la MINUSTAH peut apporter la meilleure contribution en continuant à assurer un environnement sûr et stable, où les Haïtiens, avec les acteurs internationaux, puissent poursuivre en toute sécurité leurs activités. Cela offrira aussi les conditions favorables à l'aide qu'apporte la MINUSTAH à la réforme de la police nationale et des systèmes judiciaire et carcéral.

46. Le nouveau Gouvernement, pour réaliser un ambitieux programme de développement économique et social indispensable pour la stabilité durable du pays, continuera à avoir besoin d'une ample aide internationale. La MINUSTAH offrira ses moyens limités, tels que les unités de génie, pour faciliter les activités de développement, dans les limites de son mandat, des besoins opérationnels et de ses ressources. En outre, diverses composantes de la MINUSTAH, qui s'occupent de problèmes transversaux tels que le respect des droits de l'homme, la condition de la femme, la protection de l'enfance et la lutte contre le sida, assureront la prise en compte systématique de ces problèmes dans la mise en œuvre du mandat de la Mission.

47. L'utilisation des atouts de la MINUSTAH, comme il est indiqué aux paragraphes 43 à 45 plus haut, répond à la demande expresse des autorités haïtiennes, et les activités de la MINUSTAH qui sont proposées sont conformes aux priorités nationales et aident à les réaliser.

48. Mon Représentant spécial jouera un rôle essentiel en travaillant avec le Gouvernement haïtien pour l'aider à réformer les institutions de l'état de droit, à renforcer les institutions démocratiques et à neutraliser les obstacles prévisibles, dans ces domaines, en particulier en encourageant, pour résoudre ces questions, un dialogue sans exclusive. Il s'efforcera aussi d'aider le Gouvernement haïtien à mieux utiliser l'aide de la communauté internationale pour promouvoir la coordination et les synergies dans des domaines comme les institutions démocratiques d'un état de droit, notamment en présidant le Groupe restreint. Il s'attachera aussi à assurer la cohérence de l'action des différents éléments du système des Nations Unies dans les domaines du mandat de la Mission. En outre, mon Représentant spécial fera tout, par ses bons offices, pour soutenir le processus politique et promouvoir un consensus politique.

49. Le succès de la MINUSTAH suppose que les Haïtiens soient pleinement informés de son action et y participent. L'ONU doit donc améliorer son action d'information à ce sujet, et notamment permettre à la MINUSTAH et à l'équipe de pays des Nations Unies de

diffuser directement au peuple haïtien, en temps réel, les messages qu'elles veulent faire passer.

A. Assurer un environnement sûr et stable

50. La situation générale sur le plan de la sécurité en Haïti s'est améliorée depuis le déploiement de la MINUSTAH. À la fin de 2004, une fois qu'ont été atteints les effectifs autorisés pour la Mission, celle-ci a pu déployer dans tout le pays des moyens crédibles de faire respecter l'autorité et de restituer à l'État le contrôle effectif des postes de police de la Police nationale d'Haïti et de récupérer d'autres bâtiments publics, parfois occupés par des éléments de l'ancienne armée. La MINUSTAH a également pu mener à bien d'ambitieuses opérations de sécurité durant l'année 2005. Cependant, la situation sur le plan de la sécurité a subi des revers, en particulier quand les enlèvements, durant le deuxième trimestre de 2005, se sont multipliés à Port-au-Prince, suscitant une impression générale d'insécurité. Après les élections, le nombre d'enlèvements, a sensiblement diminué, et les bandes elles-mêmes ont réduit leur activité dans les bidonvilles des grandes villes. Cependant, le mois dernier a vu une détérioration sensible de la sécurité en Haïti.

51. Cette dégradation récente de la sécurité montre clairement que les causes profondes de la crise de février 2004 sont toujours en place et que la sécurité reste gravement compromise. La criminalité, en particulier les enlèvements et la violence en bandes, demeure un facteur déstabilisateur grave en dépit d'une réduction initiale après la trêve unilatérale observée par les bandes armées au lendemain de la victoire du Président Préval. Entre gangs, la rivalité et les enlèvements ont eu tendance à s'accroître, en particulier en juillet.

52. Les anciens militaires, tout en étant disséminés dans le pays et privés d'une structure de commandement, demeurent aussi une source potentielle d'instabilité, notamment du fait de l'absence de politique de l'État précisant clairement leur statut futur. On ne saurait sous-estimer la capacité de nuire des auteurs de troubles potentiels, qui peuvent fort bien réactiver les éléments de l'ex-armée et en particulier les éléments criminels qui leur sont associés.

53. Les institutions publiques demeurent privées des moyens d'apporter à la population des secours rapides et visibles et d'offrir l'appui qu'il faudrait à la fonction publique. En particulier, les autorités de police restent, pour l'essentiel, dysfonctionnelles. Les efforts faits pour réformer la police et étendre l'autorité de l'État rencontreront sans doute la résistance de ceux, dans la police ou en dehors d'elle, qui ont tout à gagner à la situation actuelle, notamment les criminels et autres auteurs de troubles potentiels ainsi que leurs alliés politiques. En outre, la fragilité de certaines alliances politiques qui actuellement soutiennent le Gouvernement risque d'aviver les tensions au cours des mois qui viennent, créant ainsi un climat favorable aux forces antidémocratiques qui s'efforcent de déstabiliser le pays.

54. Le trafic de drogues et d'armes demeure, en Haïti, un facteur déstabilisant grave, car il alimente la criminalité, engendre la corruption et compromet les efforts faits pour renforcer les autorités de police et réduire la violence armée. Il est très facile, pour les trafiquants de stupéfiants, d'armes et de munitions, de franchir les frontières terrestres et maritimes du pays, où des transbordements peuvent avoir lieu pratiquement sans rencontrer d'obstacle. L'État n'a qu'une capacité très limitée de contrecarrer les activités des gangs et celles des contrebandiers. La MINUSTAH, en consultation avec les autorités haïtiennes et dans les limites de ses capacités, peut prendre certaines mesures pour tenter

d'enrayer ces activités, mais cela ne suffira pas. L'aide bilatérale que peuvent offrir quelques États Membres importants possédant les capacités techniques voulues sera décisive pour permettre à l'équipe dirigeante haïtienne de résoudre au mieux ces difficultés qui compromettent la consolidation de la paix. Dans le cas de la criminalité en bandes, la MINUSTAH aurait besoin d'une expertise technique pour être à même de concourir au développement de la prévention et d'une capacité de réaction de la Police nationale d'Haïti. Pour lutter contre la contrebande, les États Membres qui en sont capables devraient prendre directement contact avec les autorités haïtiennes.

55. La création et la préservation d'un climat sûr et stable demeureront donc une tâche essentielle de la MINUSTAH, ce climat étant essentiel pour que les programmes nationaux prioritaires, et notamment les activités humanitaires et de développement, puissent être appliqués en toute sécurité. À cette fin, la MINUSTAH travaillera avec les autorités haïtiennes pour appliquer des mesures de sécurité appropriées et faciliter un climat qui permette à la Police nationale d'Haïti d'assumer graduellement la pleine responsabilité de la sécurité dans le pays.

56. Dans la période postélectorale, les policiers et militaires de la MINUSTAH resteront chargés d'assurer une présence dissuasive dans tout le pays en patrouillant dans les villes et leurs banlieues, en protégeant les grands équipements et le personnel et les installations de l'ONU, et en apportant un soutien opérationnel à la Police nationale d'Haïti et aux opérations de police de la MINUSTAH; celle-ci facilitera aussi l'accès des agents humanitaires aux Haïtiens indigents. La protection des civils contre les menaces immédiates, dans les limites des possibilités de la Mission et dans ses zones de déploiement, demeurera aussi une tâche essentielle. Cependant, comme on l'a vu plus haut, l'un des principaux facteurs qui déstabilisent le pays est la violence des gangs et les enlèvements. Sans une augmentation sensible des moyens de police spécialisée, la capacité de la MINUSTAH de lutter contre la criminalité demeure limitée, sans parler de la prévenir ou de l'endiguer pour protéger les civils.

57. En outre, une présence accrue des forces de sécurité aux principaux points de passage des frontières terrestres et dans certains ports sera nécessaire pour aider à étendre l'autorité de l'État. La poursuite et même l'augmentation d'une aide de la MINUSTAH aux garde-côtes haïtiens seront nécessaires pour lutter contre les activités illégales ayant lieu dans les zones côtières. Rencontrant mon Représentant spécial, le Président Préval lui a dit sa préoccupation devant des problèmes précis tels que la contrebande et le manque d'administration douanière digne de ce nom en Haïti et il a demandé à la MINUSTAH d'accroître son assistance technique par le canal de ses composantes militaire et policière.

58. Pour s'acquitter de ces tâches, les hommes de la MINUSTAH continueront à être déployés dans les 10 régions du pays et devront être renforcés dans certains domaines bien précis. Un complément de 100 militaires du génie (avec 10 camions à benne basculante) est nécessaire pour accroître la capacité actuelle des unités de génie de la MINUSTAH et pour permettre le fonctionnement simultané des gros engins de génie déjà déployés. Vingt policiers militaires supplémentaires seront nécessaires pour assurer un travail d'enquêtes qui est toujours plus lourd et pour fournir des escortes de sécurité plus nombreuses. Enfin, après une réduction des capacités aériennes fournies par les contingents à la MINUSTAH, il sera essentiel de déployer des avions en nombre suffisant pour permettre à la Mission de conserver sa capacité de transport aérien actuelle.

59. Étant donné les nombreuses incertitudes qui viennent d'être évoquées et la fragilité de la situation générale sur le plan de la sécurité, les effectifs de la force devront être préservés à leur niveau actuel autorisé qui est de 7 500. Les effectifs actuellement déployés

ont légèrement diminué après le retrait d'un bataillon et la fermeture du quartier général du secteur de Port-au-Prince temporairement autorisée par la résolution 1608 (2005); mais conserver un effectif maximal de 7 500 donnerait à la Mission la flexibilité suffisante pour déployer rapidement des hommes supplémentaires si la situation sur le plan de la sécurité le rendait nécessaire. En outre, ce maximum autorisé de 7 500 hommes permettrait le déploiement des capacités spéciales mentionnées plus haut, ce qui est essentiel pour bien exécuter le mandat de la Mission.

60. Aux côtés des militaires, les unités de police constituées de la MINUSTAH assumeront un rôle plus important dans la prévention de la criminalité en multipliant nettement le nombre de leurs patrouilles pour aider la Police nationale d'Haïti dans les villes de Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Gonaïves. À cette fin, la MINUSTAH devra conserver ses huit unités de police constituées, qui représentent au total 1 000 policiers. Pour la mettre mieux à même d'aider sur le plan opérationnel la Police nationale d'Haïti, étant donné la montée de la violence des gangs, la moitié au moins des unités de police constituées devront inclure des groupes d'intervention spéciale avec leur matériel.

61. À mesure que la Police nationale accroîtra progressivement sa capacité de s'acquitter de ses fonctions principales de maintien de la sécurité et de l'ordre public, une diminution correspondante de la composante internationale de police pourrait être envisagée. Cependant, il est crucial que ce processus soit mené en prêtant l'attention voulue à la nécessité d'éviter l'apparition d'un vide sur le plan de la sécurité, ce qui pourrait entraîner la perte rapide des acquis.

Soutien aux opérations de désarmement, démobilisation et réintégration et à la réduction de la violence

62. En dépit de quelques progrès dans la réduction de la violence à base communautaire, presque aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent dans la poursuite des opérations traditionnelles de désarmement, démobilisation et réintégration, les politiques du gouvernement transitoire à cet égard n'étant pas propices au succès du désarmement. Avec l'installation de la nouvelle équipe dirigeante, de nouvelles possibilités de progrès pourraient apparaître s'agissant des anciens militaires, des policiers non agréés par la Police nationale et des membres des gangs. Les nouvelles autorités élues ont fait du désarmement un domaine d'action important, mais en sont toujours à définir leur politique à cet égard.

63. La MINUSTAH devrait conserver des spécialistes et des ressources pour aider les autorités haïtiennes à élaborer et appliquer un programme cohérent de réduction de la violence et de désarmement. Il faudrait notamment s'occuper de l'impact prévisible des opérations de présélection et d'agrément des policiers, en mettant au point, avec les partenaires compétents, un programme de réinsertion et de perfectionnement professionnel. D'autres interventions pourraient chercher à neutraliser les armes, dans l'optique du renforcement de la sécurité dans les quartiers, par un programme qui, parallèlement au Programme d'apaisement social, répondrait aux différents besoins de divers groupes, notamment les groupes armés et les gangs, les jeunes et les femmes associés aux groupes armés. Le programme pourrait également renforcer la réglementation du port d'armes et de la circulation des armes légères.

B. Vers l'état de droit

Renforcer les capacités de la police d'Haïti

64. La crédibilité et l'efficacité de la Police nationale d'Haïti restent limitées par des lacunes techniques et institutionnelles. La confiance des Haïtiens dans leur police a été compromise par le comportement criminel et la brutalité de certains policiers. De façon générale, la Police nationale manque d'hommes, ceux-ci ne sont pas assez entraînés, disciplinés et respectueux de la hiérarchie. La police est également infiltrée par des éléments criminels.

65. Pour remédier à ces lacunes, un projet de plan de réforme de la PNH a été dressé avec les autorités haïtiennes comme le voulaient les résolutions 1608 (2005) et 1658 (2006) du Conseil de sécurité. Une fois officiellement approuvé (voir par. 21 plus haut), le plan de réforme devrait guider les activités des acteurs nationaux et internationaux au cours des années qui viennent. Le soutien qu'apporte la MINUSTAH aux autorités haïtiennes devra aller de pair avec une aide internationale soutenue et concertée, en particulier dans le domaine de l'équipement. Pour écarter les résistances que ce processus ne manquera pas d'engendrer, les réformes devront bénéficier d'un solide appui politique.

66. Le plan de réforme de la PNH détermine les effectifs et les normes de conduite de la police et présente un calendrier d'application et les ressources nécessaires. Selon le plan, les fonctions essentielles de police, en Haïti, pourraient être assurées par 12 000 policiers bien équipés et bien entraînés. Ce chiffre serait atteint dans cinq ans, au rythme de 1 500 nouveaux policiers chaque année, en fonction de la capacité de formation (instructeurs, installations, équipement et nombre suffisant de candidats) et du nombre de policiers exclus de la police par le processus de présélection ou éliminés par la diminution naturelle des effectifs. Les principales structures de la Police nationale seraient renforcées en priorité, et notamment le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau du Directeur général, la police judiciaire, ainsi que les éléments de formation, d'administration et les services généraux de la police. Parallèlement, il est prévu que la vérification de la compétence du personnel de police actuel sera menée au cours des deux prochaines années après l'adoption du plan. Celui-ci prévoit aussi la création d'un « forum », où les représentants des différents secteurs de la société haïtienne et la communauté internationale pourraient examiner ensemble les nouvelles normes de la Police nationale en matière de recrutement, de formation et de carrière. Le budget de l'État devrait couvrir les dépenses de personnel résultant de l'augmentation du nombre de policiers, mais il serait insuffisant pour couvrir les besoins d'équipement qui devront donc être financés à l'aide d'apports extérieurs.

67. En outre, le plan indique qu'il faudrait entre 18 000 et 20 000 policiers pour remplir toutes les fonctions liées à la sécurité en Haïti. À cette fin, le plan indique qu'il faudra une stratégie supplémentaire, prévoyant l'acquisition progressive de capacités spécialisées, notamment dans la surveillance des frontières terrestres et maritimes, la lutte contre l'incendie et le potentiel de réaction à de graves menaces contre la sécurité civile.

68. La composante de police de la MINUSTAH prévoit adapter son action pour mieux aider les autorités haïtiennes à réformer et restructurer la Police nationale tout en continuant à aider celle-ci à préserver l'ordre public. La MINUSTAH s'engagera ainsi dans un programme suivi de tutorat et de formation sur le terrain, au niveau des postes et des commissariats de police. En outre, s'inspirant de l'expérience spécialisée acquise par la Mission en matière de droits de l'homme et d'administration de la justice, la MINUSTAH concourra au renforcement structurel de la Police nationale d'Haïti et à la formation des policiers. L'accent sera mis en particulier sur la vérification des compétences des policiers

actuels, qui sera menée par 50 équipes d'enquête, comprenant chacune un policier de la MINUSTAH et un policier haïtien, avec le concours de la Section des droits de l'homme de la MINUSTAH. Pour aider la Police nationale dans les domaines mentionnés par le plan de réforme, les effectifs actuels de policiers de la MINUSTAH autorisés par la résolution 1608 (2005) devront être accrus par le déploiement de 54 policiers supplémentaires ayant des compétences spécialisées en matière d'enquêtes, de programmation des bases de données, de génie civil, de finances publiques, de communication et de formation.

69. Étant donné les graves difficultés pratiques du maintien de l'ordre auxquelles se heurte la Police nationale d'Haïti, en particulier la violence en bandes à Port-au-Prince, la présélection et la formation des policiers viseront en priorité l'obtention d'un impact maximal sur le niveau de criminalité, en particulier dans la capitale. La MINUSTAH aura également besoin de spécialistes des opérations antigang et de la prévention des enlèvements, pour apporter des conseils spécialisés à la PNH pour l'aider à lutter contre ces formes très graves de criminalité.

Appui à la justice et au système carcéral

70. La viabilité et, en fin de compte, le succès des efforts visant à réformer et à restructurer la Police nationale d'Haïti supposent des mesures concertées prises parallèlement pour remédier aux lacunes de la justice et du système carcéral. La création et le renforcement d'institutions efficaces capables d'assurer, dans la transparence, que le pouvoir judiciaire dispose de ressources suffisantes, que les magistrats soient correctement formés, qu'ils soient indépendants et compétents est l'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurtent les nouvelles autorités. Pour résoudre ces problèmes, les autorités haïtiennes, le pouvoir judiciaire et la société civile, aidés par la communauté internationale, doivent manifester une volonté sans faille. À ce sujet, la révision, par les autorités haïtiennes, de la législation sera essentielle pour poser les bases d'une réforme efficace; les principaux textes juridiques en question sont le Code d'instruction criminelle et le Code pénal, ainsi que les décrets et les lois créant le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le Statut de la magistrature, l'École de la magistrature et l'organigramme du Ministère de la justice.

71. Une aide plus considérable de la communauté internationale et un rôle plus actif de la MINUSTAH, comme le veut la résolution 1608 (2005) du Conseil de sécurité, seront indispensables pour améliorer la justice en Haïti. Avec des ressources accrues, la MINUSTAH pourrait fournir des spécialistes qui, au jour le jour, pourraient être consultés par le Ministère de la justice et autres structures du pouvoir judiciaire comme l'Inspection judiciaire, le parquet, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'École de la magistrature. Avec l'assistance à long terme actuellement fournie par le PNUD, ce complément de ressources pourrait aider le Ministère de la justice à dresser un plan complet de réforme et de renforcement institutionnel de la justice. La MINUSTAH pourrait également aider à renforcer les fonctions de planification à long terme, de législation, budgétaires et administratives.

72. En outre, pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption, les autorités haïtiennes pourraient faire appel à ces spécialistes qui pourraient les aider, par des conseils dispensés à des chambres spécialisées des tribunaux du pays, pour juger des crimes graves, si les autorités choisissaient de recourir à un tel mécanisme. Avec ses spécialistes et ses connaissances dans les domaines des droits de l'homme, de la police et de l'information, la MINUSTAH pourrait aider à élargir l'accès à la justice, à amorcer un dialogue sans

exclusive sur les questions judiciaires et à dispenser une formation en vue de la coopération entre police et justice.

73. La mesure dans laquelle des juristes qualifiés de la MINUSTAH pourraient être consultés en tant que spécialistes par les autorités judiciaires haïtiennes compétentes et la portée de leur travail dépendent en fin de compte de l'acceptation et de la volonté du Gouvernement haïtien, qui, dans le secteur judiciaire, demeure investi de l'autorité suprême.

74. Pour résoudre les problèmes les plus urgents, les États Membres pourraient détacher 16 fonctionnaires de leur administration pénitentiaire pour aider les autorités haïtiennes à remédier aux lacunes les plus graves de leur système carcéral. Par un programme de tutorat, ces fonctionnaires spécialisés dans les questions pénitentiaires pourraient aider les Haïtiens à résoudre les principaux problèmes de sécurité dans les prisons, notamment par une planification pour imprévus, par l'audit, des inspections, un meilleur traitement des prisonniers et une meilleure gestion des ressources humaines. Avec le PNUD, la MINUSTAH pourrait également faciliter le renforcement de la capacité nationale de réduire la mortalité des prisonniers dans les prisons et améliorer leur état de santé en organisant des soins adéquats.

75. Il demeure essentiel de trouver à brève échéance des moyens de remédier au surpeuplement carcéral et au problème de la détention provisoire prolongée. Si les autorités haïtiennes choisissaient de refondre la commission consultative sur les questions carcérales, la MINUSTAH pourrait lui apporter, au besoin, un soutien technique.

76. En outre, si des tâches plus ambitieuses lui étaient confiées dans le secteur judiciaire, la Mission pourrait aider les autorités haïtiennes à introduire une plus grande cohérence dans l'aide fournie par les donateurs à cet effet.

C. Appui à la gouvernance démocratique et renforcement des institutions de l'État

77. Comme on l'a noté plus haut, les dirigeants politiques et le peuple d'Haïti, avec l'appui de la MINUSTAH, ont accompli des progrès remarquables et sont parvenus à un niveau de collaboration mutuelle qui avait rarement existé auparavant. Les nouveaux élus se sont déclarés fermement attachés à la poursuite de ce processus, à la tête duquel ils doivent se trouver. La Mission est prête à continuer d'aider les autorités à cet égard, selon ce qu'elles demandent, une fois qu'elles auront arrêté les modalités et les institutions qu'elles mettront en place pour le dialogue et la réconciliation.

78. La tenue d'élections nationales a constitué un pas décisif, qui reste toutefois un début, vers la consolidation des institutions démocratiques à tous les niveaux. Il sera essentiel que le cycle électoral actuel soit complété, dès que possible, par la tenue d'élections locales et municipales, ainsi que par le deuxième tour des législatives. Un appui financier suffisant des donateurs et des autorités haïtiennes pour l'organisation de ces élections demeure une condition essentielle pour leur succès.

79. La Mission continuera à fournir une assistance opérationnelle et des conseils au CEP pour mener à bien le cycle électoral actuel. Une fois que ces élections auront eu lieu, le nouveau Gouvernement devra renforcer les structures opérationnelles pour appuyer un organe permanent de gestion électorale, actualiser la liste des électeurs et consolider la capacité nationale d'organiser des élections à l'avenir. Les autorités locales élues devront bientôt élire les assemblées municipales et départementales. À la demande éventuelle des

autorités haïtiennes, l'assistance internationale pour ces activités postélectorales, provenant avant tout des partenaires bilatéraux et régionaux, tels que l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), pourrait être complétée par l'assistance de la MINUSTAH et du PNUD.

80. Un appui sera également nécessaire d'urgence pour les fonctionnaires nouvellement élus aux échelons central et local, qui hériteront d'institutions fragiles souffrant du manque de personnel qualifié, de l'insuffisance des infrastructures et de la limitation des ressources budgétaires et matérielles. Il faudra donc qu'il y ait à cet égard un effort concerté entre les autorités haïtiennes et la communauté internationale. La Mission pourrait aider les nouvelles autorités dans ce domaine, notamment en fournissant des compétences spécialisées dans les bureaux régionaux et en continuant d'appuyer de petits projets à impact rapide, qui resteront durant la phase postélectorale un soutien essentiel à l'exécution des mandats. En particulier, de concert avec le PNUD, elle pourrait seconder les efforts du pouvoir exécutif, aux échelons central et local, tels que les délégués départementaux et les maires, lorsqu'ils seront élus, en vue de réformer la fonction publique et de promouvoir la déconcentration, la bonne gouvernance et la fourniture de services dans le cadre d'un processus décentralisé. Grâce à l'établissement dans la capitale d'un bureau de liaison parlementaire, en collaboration avec le PNUD, la MINUSTAH pourra fournir une assistance directe aux parlementaires. De plus, suite à des demandes particulières du Président et de son équipe, la MINUSTAH étudie actuellement le moyen de fournir au pouvoir exécutif des conseillers internationaux qui pourraient assurer une assistance technique pour la mise en œuvre des politiques prioritaires. Afin d'aider l'exécutif à étendre son autorité dans l'ensemble du pays, la MINUSTAH, dans la limite de son mandat et de ses besoins opérationnels, devrait mettre ses moyens à la disposition du Président et des plus hauts responsables du pays.

81. Les efforts politiques et sécuritaires visant à stabiliser le pays sont entravés par l'instabilité d'Haïti, ses graves difficultés socioéconomiques, sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles et la dégradation avancée de son environnement. Tous ces problèmes exigent des solutions durables à long terme, notamment des mécanismes efficaces pour la gestion des catastrophes et la protection de la population. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies mettront en place des mécanismes et renforceront les dispositifs existants qui contribueront à améliorer la capacité du Gouvernement concernant la planification stratégique (y compris la planification du développement), la gestion des processus, et le contrôle et la réglementation de la fourniture de services essentiels aux échelles nationale et locale.

D. Appui aux droits de l'homme

82. La composante droits de l'homme de la MINUSTAH, qui représente aussi le Haut Commissaire aux droits de l'homme dans le pays, exercera et coordonnera ses fonctions de base et contribuera à toutes les activités de la MINUSTAH dans le domaine en question. Dotée de ressources supplémentaires, elle pourrait fournir un appui plus large et plus efficace à la réforme de la police et de la justice, notamment en aidant à procéder aux contrôles de sécurité et en assurant une base de diagnostic pour ces réformes grâce à la surveillance des questions relatives aux droits de l'homme. En consultation avec les autorités haïtiennes, la MINUSTAH cherchera aussi à identifier des mécanismes permettant de s'attaquer à de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, en mettant tout particulièrement l'accent sur des affaires emblématiques. Afin d'atteindre ces objectifs, la Mission combinera la surveillance renforcée des institutions

garantes de l'état de droit, les enquêtes et les analyses, le renforcement des capacités des institutions et des groupes haïtiens (en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies), la mobilisation du public et la fourniture de conseils en matière de droits de l'homme.

83. En vue d'appuyer la capacité nationale de protection et de promotion des droits de l'homme et la fourniture de services consultatifs, la MINUSTAH assurera une formation et une aide à l'Office du protecteur du citoyen ainsi qu'aux organisations de la société civile s'occupant des droits de l'homme. Un appui ciblé aux pouvoirs exécutif et législatif sera également mis à disposition grâce à des activités d'information sur le droit international des droits de l'homme et les systèmes de protection, la fourniture de conseils sur la ratification des principaux instruments des droits de l'homme et la révision des lois essentielles en la matière, et la formation concernant les méthodes et techniques de communication d'informations aux organismes internationaux des droits de l'homme. La MINUSTAH bénéficiera des services consultatifs du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour élargir son champ d'action afin de promouvoir les droits de l'homme à l'appui du mandat de la Mission.

84. La Mission continuera de promouvoir la participation des femmes à tous les domaines d'activité pertinents en appuyant les initiatives de renforcement des capacités et en fournissant des conseils techniques aux organisations compétentes. En collaboration avec l'UNICEF, la MINUSTAH fournira également un appui au renforcement du cadre juridique des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance. À cet effet, la MINUSTAH renforcera les capacités des ministères compétents, des acteurs judiciaires et de la Police nationale d'Haïti.

IV. Appui à la Mission

85. Durant la période considérée, la MINUSTAH a fourni un soutien logistique considérable aux élections nationales qui se sont déroulées en février et en avril. Elle a dû procéder à une nouvelle répartition de ses ressources humaines et matérielles afin de mettre en place dans l'ensemble du pays un cadre logistique global. Bien que la MINUSTAH n'ait pas prévu dans son budget pour l'exercice 2005/2006 l'étendue du soutien logistique qu'elle devrait assurer, les dépenses afférentes ont été néanmoins absorbées dans la limite des ressources disponibles. La Mission a également entrepris des projets limités de remise en état des routes conformément à ses besoins opérationnels.

V. Aspects financiers

86. Par sa résolution 60/18 B du 30 juin 2006, l'Assemblée générale a décidé d'allouer à la MINUSTAH un montant total de 489 207 100 dollars, soit 40 767 258 dollars par mois, pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Au cas où le Conseil de sécurité approuverait les recommandations formulées à la section III du présent rapport, les ressources additionnelles pour la période allant jusqu'au 30 juin 2007 seraient sollicitées auprès de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

87. Au 30 avril 2006, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 66,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 639 900 000 dollars.

88. Au 30 avril 2006, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées s'élevaient au total à 9 148 400 dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant à ceux-ci a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2006, selon le système des versements trimestriels.

VI. Observations et recommandations

89. Le bon déroulement des élections nationales a permis de tourner une nouvelle page de l'histoire d'Haïti. Aujourd'hui, les Haïtiens ont une occasion unique de rompre le cycle de la violence et de la pauvreté et de progresser vers un avenir de développement stable et pacifique. Ils seront guidés sur ce chemin par de nouveaux dirigeants issus d'un processus électoral libre, régulier et sans exclusive, conduit dans la sécurité et la dignité. Le Président Préval s'est montré résolu – et il faut s'en féliciter – à faire appel à toutes les forces politiques et sociales du pays dans un esprit de réconciliation et de dialogue, tirant un trait sur des décennies de tension et d'exclusion. La nomination d'un Gouvernement largement représentatif dirigé par le Premier Ministre Alexis et l'adoption par les autorités haïtiennes d'un programme de gouvernement ambitieux mais équilibré ont mis en place les fondements de la reprise et du renouveau du pays. L'application du programme de réforme – modernisation de l'État et création de richesses – pourrait tirer parti d'un partenariat renforcé avec la communauté internationale, y compris la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies. Toutefois, c'est aux autorités et à la population haïtiennes qu'il appartiendra en fin de compte de prendre activement en charge ce programme afin d'en assurer le succès durable.

90. Les besoins du pays restent vastes et les difficultés immenses. La situation sécuritaire continue d'être préoccupante et déstabilisatrice, en particulier la criminalité dans la capitale, car les sources d'instabilité perdurent et le pays manque encore de moyens pour assurer la sécurité. Les trafics d'armes et de drogues contribuent à faire obstacle au succès de la lutte contre le crime, l'impunité et la corruption. Les institutions de l'État, y compris la Police nationale, l'appareil judiciaire et les administrations publiques, ont besoin d'une assistance considérable afin de pouvoir fonctionner de manière appropriée à tous les échelons. Pour pouvoir consolider les progrès accomplis jusqu'ici, il faudra mener sans trêve et sans exclusive un dialogue à l'échelle du pays avec toutes les forces politiques et sociales. La réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique constituent d'importantes priorités, de même que l'amélioration rapide et visible de la vie quotidienne des Haïtiens.

91. Devant les difficultés actuelles, Haïti ne peut pas faire cavalier seul. Les partenaires internationaux devraient donc accorder, en temps voulu, un appui cohérent et suffisant aux nouvelles autorités dans les domaines susmentionnés. Comme il est noté à la section III du présent rapport, la MINUSTAH, dans le cadre de la répartition internationale des tâches, est prête à offrir aux autorités haïtiennes, suivant son avantage comparatif, une aide ciblée dans les deux domaines suivants : d'une part, assurer un environnement sûr et stable pour permettre au processus politique en cours de se poursuivre et à l'action en matière d'aide humanitaire et de développement d'être menée dans la sécurité; d'autre part, fournir un appui institutionnel à la réforme de l'état de droit et aux institutions publiques, en particulier aux échelons régional et local. Tous ces efforts seront soutenus par le travail de la Mission en faveur des droits de l'homme et par le rôle politique de mon Représentant spécial, y compris au moyen de ses bons offices. De plus, la MINUSTAH aidera à organiser les élections restantes, qui devraient se tenir dès que possible. Comme il est

indiqué à la section III, la MINUSTAH devra obtenir de plus amples ressources pour mener à bien toutes ces activités.

92. En particulier, la MINUSTAH doit obtenir du personnel et du matériel d'intervention spéciale, dans le cadre de ses unités de police constituées, ainsi que des conseillers experts de la lutte contre les enlèvements et les bandes armées dans le cadre de son contingent de police, afin de mieux appuyer la PNH. Ce renforcement est nécessaire du fait que les actes de violence des bandes armées et les enlèvements sont devenus les plus grands obstacles à la stabilisation du pays. Ils entravent, la mise en œuvre soutenue des programmes de renforcement institutionnel, de réduction de la pauvreté et de développement économique entrepris par les autorités haïtiennes et les donateurs et nuisent gravement à l'activité économique normale et aux investissements productifs.

93. Il est important de reconnaître que ce mandat présente des limites. Alors que la Mission entend jouer au maximum son rôle dans la prévention du crime, elle ne sera pas en mesure de le faire de manière exhaustive. De même, la présence de sécurité de la MINUSTAH aux points de franchissement des frontières, dans certains ports et à certains carrefours ne sera pas non plus suffisante pour s'opposer efficacement aux activités illicites, y compris le transbordement de la drogue et des armes. Je demande par conséquent à la communauté internationale, en particulier à ses membres qui ont des relations étroites avec Haïti et sa population, d'intervenir de manière concertée pour compléter l'action de la MINUSTAH dans les domaines où celle-ci n'a pas la capacité ou le mandat voulu et de lui apporter son étroite collaboration là où la Mission en est dotée. Je me féliciterais en particulier de la participation des partenaires régionaux, tels que l'OEA et la Caricom. De nouvelles occasions peuvent se présenter à cet égard maintenant qu'Haïti a retrouvé sa place dans la Communauté des Caraïbes.

94. Je lance aussi un appel aux autorités haïtiennes pour qu'elles tirent pleinement parti de l'assistance offerte par la communauté internationale et, s'appuyant sur la MINUSTAH en tant que de besoin, pour qu'elles poursuivent les réformes en adoptant des politiques essentielles au niveau national, telles que le plan de réforme de la Police, la législation visant à assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire, une politique de désarmement et des priorités dans le domaine du dialogue et de la réconciliation. Les autorités haïtiennes devraient utiliser au maximum les compétences et l'appui mis à leur disposition par la MINUSTAH afin de renforcer l'état de droit.

95. Maintenant que sont en place un gouvernement et une législature élus, les nouvelles autorités devraient disposer des moyens nécessaires pour pouvoir réussir, notamment dans l'organisation des élections restantes. Je demande donc aux donateurs de fournir d'urgence un appui généreux à ces autorités, en particulier dans le contexte de la conférence d'annonce de contributions tenue à Port-au-Prince le 25 juillet, notamment pour répondre aux besoins socioéconomiques à court terme dont la satisfaction est indispensable, en raison des attentes considérables de la population, pour assurer la stabilité durable du pays. En même temps, je voudrais souligner que les contributions annoncées et les versements effectifs ne constituent qu'une première étape. Il est essentiel que des projets de développement apportant des secours visibles à la population soient rapidement mis en œuvre. La mise en place et la fourniture de services essentiels devraient constituer un objectif fondamental. Le système des Nations Unies est prêt à aider les autorités haïtiennes et les donateurs à créer un mécanisme de contrôle et d'évaluation pour faciliter la coordination de leurs efforts.

96. L'Organisation des Nations Unies se déclare à nouveau résolue à aider les autorités haïtiennes à mettre en œuvre les priorités nationales. Afin de permettre à la MINUSTAH

d'agir dans ce sens avec efficacité, je recommande que le Conseil de sécurité approuve les propositions concernant le mandat et les ressources de la Mission figurant à la section III ci-dessus et proroge la MINUSTAH pour une période d'au moins 12 mois. C'est le délai minimum nécessaire pour asseoir sur une base solide la réforme de l'état de droit et parvenir à ce que l'avancée vers un régime démocratique produise des résultats et des progrès initiaux, en particulier à l'échelon local. Le peuple haïtien recevrait aussi un signal fort de l'engagement durable de la communauté internationale. L'effectif militaire de la Mission devra être maintenu au plafond actuel de 7 500 soldats et la police devra obtenir 54 membres supplémentaires pour l'appui institutionnel, ce qui porte l'effectif total à 1 951 personnes. De plus, 16 agents détachés dans le domaine pénitentiaire sont nécessaires pour que la MINUSTAH puisse assumer efficacement ses responsabilités en matière de système carcéral.

97. L'Organisation des Nations Unies est reconnaissante aux pays qui continuent à fournir des soldats et des policiers. Leur engagement devra être soutenu et renforcé dans le domaine de la police grâce à un effectif supplémentaire d'agents francophones particulièrement aptes à appuyer la réforme de la Police nationale, ainsi que par des moyens spécialisés pour renforcer la capacité de la MINUSTAH de fournir des conseils, des services de formation et un appui opérationnel à la PNH dans sa lutte contre la violence des bandes armées et les enlèvements. L'appui sans faille du Groupe restreint, des donateurs et des organisations régionales restera également important pour que la MINUSTAH puisse réussir dans sa mission difficile.

98. Enfin, je voudrais féliciter chaleureusement Juan Gabriel Valdés, qui a été mon Représentant spécial jusqu'à la fin de mai et dont la hauteur de vues et l'inspiration politiques remarquables ont été essentielles pour que des élections crédibles et ouvertes à tous puissent se tenir en Haïti. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial, Edmond Mulet, et lui exprimer ma gratitude, ainsi qu'à tout le personnel de la MINUSTAH, pour le dévouement, la persévérance et l'attachement à la paix et à la sécurité en Haïti qu'ils manifestent en accomplissant leur tâche dans des conditions souvent dangereuses et éprouvantes.

Annexe I

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti : pays fournissant des militaires
et des contingents (au 15 juillet 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>
Argentine	9	549	558
Bolivie	1	—	1
Brésil ^a	14	1 200	1 214
Canada	4	—	4
Chili	8	537	545
Croatie	1	—	1
Équateur	1	66	67
États-Unis d'Amérique	4	—	4
France	2	—	2
Guatemala	5	80	85
Jordanie	11	749	760
Maroc	2	—	2
Népal	7	750	757
Paraguay	3	—	3
Pérou	4	205	209
Philippines	2	155	157
Sri Lanka	12	950	962
Uruguay	11	967	978
Total	101	6 208	6 309

^a Y compris le commandant de la force.

Annexe II

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti : pays fournissant des membres
de la police civile et des unités de police constituées
(au 15 juillet 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	Total
Argentine	4	—	4
Bénin	29	—	29
Bosnie-Herzégovine	4	—	4
Brésil	4	—	4
Burkina Faso	71	—	71
Cameroun	41	—	41
Canada ^a	68	—	68
Chili	27	—	27
Chine	5	125	130
Égypte	7	—	7
El Salvador	4	—	4
Espagne	28	—	28
États-Unis d'Amérique	47	—	47
Fédération de Russie	8	—	8
France	78	—	78
Ghana	11	—	11
Grenade	1	—	1
Guinée	38	—	38
Jordanie	2	290	292
Madagascar	1	—	1
Mali	13	—	13
Maurice	1	—	1
Népal	13	125	138
Niger	21	—	21
Nigéria	10	125	135
Pakistan	—	248	248
Philippines	42	—	42
Roumanie	4	—	4
Sénégal	47	84	131
Sierra Leone	2	—	2
Tchad	20	—	20
Togo	5	—	5
Turquie	12	—	12
Uruguay	6	—	6
Vanuatu	3	—	3

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	Total
Yémen	3	—	3
Zambie	9	—	9
Total	690	997	1 687

^a Y compris le chef de la police.

